

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006  
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques  
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick  
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)  
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)  
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno  
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique  
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)  
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUEBERT Henri (à compter de 11 h 30)  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)  
M. LOTHAIRE Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)  
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)  
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

### **EXCUSE :**

M. PUJOL Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pôle intermodal de BORDEAUX SAINT-JEAN**  
 **Avenant n°1 à la convention du 26 novembre 2004 re lative**  
 **à la réalisation et au financement du pôle intermodal de Bordeaux Saint-Jean**  
 **Approbation - Autorisation**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le pôle intermodal Saint-Jean a été retenu comme une des principales opérations du contrat d'agglomération 2000-2006. Il est inscrit dans le programme 222 visant au développement d'un système intermodal innovant et performant.

Cette opération partenariale associe aux côtés de la Communauté urbaine de Bordeaux, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, la SNCF et l'Europe ; l'Etat n'honorant plus de sa participation les projets de pôle d'échanges.

Par délibération en date du 19 novembre 2004, le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux a retenu le principe de sa participation financière à la réalisation du pôle intermodal de Bordeaux Saint-Jean pour un montant de 3 976 960 € HT correspondant à 18,85% du montant global de l'opération.

Les répartitions financières entre les différents partenaires que sont la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil Régional, le Conseil Général et la SNCF étaient définies sur la base d'une participation attendue de l'Union Européenne de 43,85%.

Le plan de financement du projet approuvé s'établissait comme suit :

Partenaires	Montant en € HT	% pour information
<b>EUROPE</b>	<b>9.251.480</b>	<b>43,85</b>
<b>CUB</b>	<b>3.976.960</b>	<b>18,85</b>
REGION AQUITAINE	3.079.200	14,60
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	3.079.200	14,60
SNCF	1.711.160	8,10
TOTAL	21.098.000	100,00

Par lettre du Préfet de la Gironde en date du 12 septembre 2005, les maîtres d'ouvrage de l'opération ont été informés, que compte tenu des disponibilités financières et des arbitrages opérés, le taux de participation de l'Europe au projet de pôle d'échanges de Bordeaux Saint-Jean serait ramené à 25% des dépenses.

En conséquence il est proposé, par avenant n°1 à la convention signée entre les partenaires en date du 26 novembre 2004, de définir les nouvelles conditions de répartition financière du coût du projet résultant de la moindre participation des fonds FEDER .

Conformément à l'article 5.4 alinéa 4 de la convention précitée, chaque partenaire financier augmente sa participation au prorata de son engagement dans le projet, pour compenser la moindre participation de l'Europe

Les participations financières des partenaires au projet s'établissent désormais conformément à la décomposition suivante :

Partenaires	Montant en € HT	% pour information
<b>EUROPE</b>	<b>5.274.500,00</b>	<b>25,00</b>
<b>CUB</b>	<b>5.312.060,12</b>	<b>25,18</b>
REGION AQUITAINE	4.112.914,28	19,49
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	4.112.914,28	19,49
SNCF	2.285.611,32	10,83
TOTAL	21.098.000,00	100,00

La participation communautaire passe de 3 976 960,00 € HT à 5 312 060,12 € HT soit un surcoût de 1 335 100,12 € HT.

**Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :**

- **Approuver les modalités concernant la réalisation et la modification du plan de financement du pôle intermodal de Bordeaux Saint-Jean décrites dans le présent rapport,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'application relative à la réalisation et au financement du pôle intermodal de Bordeaux Saint-Jean entre la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, la SNCF et notre établissement.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
3 AVRIL 2006**

M. PIERRE BRANA